

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 15 janvier 2025 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles.

OBJET : 2025/01 : INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES – COMMUNE DE TRAPPES

Sont présents :

Chavenay : Stéphane GOMPERTZ

Thiverval-Grignon : Catherine LANEN

CA SBGS : Jean-Dominique MASSERON (suppléant d'Isabelle DE TONQUEDEC)

EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

EPT POLD : Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

CA SQY : Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Bernard MEYER, ARICHI Djamel

CA VGP : Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Richard LEJEUNE (suppléant de Michel AUBOUIN), Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Erik LINQUIER, Xavier GUITTON (suppléant de Martine SCHMIT)

Absents ou excusés : Valentine BOUVET, Béatrice BODIN, Françoise BEAULIEU, Roger ADELAIDE, Catherine BASTONI, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Igor GAZEYEFF, Moussa FOUZI, Denis PETITMENGIN, Emilien NIVET, Isidro DANTAS, Murielle COSTERMANS

Ont donné pouvoir : Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 09 janvier 2025

Secrétaire de séance : Eva ROUSSEL

Date d'affichage : 17 janvier 2025

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 20 Votants : 21

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20250115-DEL202501-DE
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Délibération 2025/01

OBJET : Installation d'un délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines – commune de Trappes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n°2024-339 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant qu'à la suite de la démission de Madame Hélène DENIAU, conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, le conseil communautaire a procédé, le 19 décembre 2024, à la désignation de son nouveau délégué titulaire au sein du syndicat et à cette occasion, Monsieur Djamel ARICHI a été désigné en qualité de délégué titulaire,

Considérant qu'il est demandé au Comité d'installer le délégué titulaire agissant pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

INSTALLE au comité d'AQUAVESC en qualité de représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines pour la commune de Trappes :

- M. Djamel ARICHI

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 15 janvier 2025**

Le Président,

Erik LINQUIER